

Lettre du débat n°1

décembre 2012

PORT La Nouvelle
www.debatpublic-pln2015.org



SOMMAIRE

Le débat public :

Pourquoi ? Comment ?

- > Les étapes clés
- > Les moyens pour vous informer et vous exprimer
- > Présentation de la Commission particulière du débat public
- > Le calendrier des réunions du débat public

CONTACT >

Commission particulière
du débat public

Port-La Nouvelle 2015

3 bis Bd Maréchal Joffre
11200 Narbonne

Tél. : 04 68 58 84 24

contact@debatpublic-pln2015.org

Intervenir pendant qu'il est encore temps

Le débat public a été conçu pour permettre à un porteur de projet d'envergure de « décider en connaissance de cause », c'est-à-dire en disposant de l'ensemble des points de vue, questions, inquiétudes ou suggestions formulés par le grand public. Il est organisé lorsqu'un projet est suffisamment mûr, que plusieurs études techniques ont contribué à son esquisse mais à un moment où il peut encore être modifié, et où son opportunité doit être discutée.

C'est donc un espace offert pour s'exprimer, interroger directement le maître d'ouvrage mais aussi écouter les autres appréciations, les avis divers...

Toutes les facettes sont intéressantes

Si une infrastructure portuaire ne se limite pas à la construction d'une digue et de quais, le débat public ne se contente pas, quant à lui, de comptabiliser les supporters et les opposants. Il est large. Il a l'ambition de permettre au plus grand nombre d'intervenir, et ce sur l'ensemble des facettes du projet.

Du contexte actuel du transport maritime international au déroulement du chantier, des espoirs de possibles influences du projet sur l'activité économique régionale, voire nationale, aux impacts sur l'environnement, du lien port/ville au financement de cet investissement... La discussion est ouverte, y compris aux autres sujets que vous aurez à cœur d'aborder.

Alors participez et faites participer activement ! Le débat n'en sera que plus riche et plus utile.

Pierre-Frédéric TÉNIÈRE-BUCHOT

Président de la Commission particulière du débat public

**Ouverture du débat public,
lundi 17 décembre**



La parole à tous, le débat est ouvert

> Qu'est-ce qu'un débat public ?

C'est un moment de démocratie au cours duquel chaque citoyen est invité à donner son avis sur une infrastructure d'envergure susceptible d'avoir des impacts sociaux, économiques et environnementaux importants pour les territoires concernés.

Le législateur a conçu le débat public comme un temps de dialogue au cours duquel les citoyens s'informent et s'expriment sur ces projets.

> Les objectifs du débat

L'objectif est de permettre aux promoteurs du projet Port-La Nouvelle 2015 de le justifier et à chacun d'exprimer ses préoccupations et ses souhaits afin de l'améliorer quand il en est encore temps. Toutes les facettes du projet sont mises en débat y compris son opportunité.

> Quelle organisation dirige les débats publics ?

La Commission nationale du débat public (CNDP) devenue autorité administrative indépendante depuis une loi de février 2002. Saisie d'un projet, elle décide s'il convient d'organiser un débat public. Dans la plupart des cas, elle désigne une Commission particulière du débat public (CPDP) chargée d'animer ce débat tout en garantissant la sincérité et la transparence.

> Qui est concerné par le débat public ?

Tout le monde, les réunions sont ouvertes et gratuites.

> Comment cela se passe ?

Les réunions publiques sont organisées sur le territoire du Languedoc-Roussillon. Le programme est largement diffusé, un site Internet est ouvert à tous sur lequel toute intervention est retranscrite.

Les étapes clés du débat

> AVANT le débat public

Le maître d'ouvrage, le **Conseil régional du Languedoc-Roussillon**, a rédigé un dossier. La CNDP l'a estimé « suffisamment complet », dans sa séance du **5 décembre 2012**, pour ouvrir le débat.

La Commission particulière (CPDP), constituée à cet effet, a rencontré un certain nombre de parties prenantes du territoire pour leur présenter les modalités de fonctionnement du débat et recenser les principales thématiques qu'elles espéraient voir traitées.

> PENDANT le débat public

Le débat public aura lieu jusqu'au **16 avril 2013** inclus.

Huit réunions publiques ouvertes à tous sont prévues pour présenter le débat public et ses objectifs, le projet et ses incidences diverses : quatre réunions thématiques et trois réunions locales « d'expression » permettront à l'ensemble des participants de s'exprimer par des questions, des propositions ou des points de vue. Si des sujets nouveaux apparaissent en cours de débat, ils pourront faire l'objet de réunions complémentaires.

> APRÈS le débat public

La CPDP disposera de deux mois pour publier officiellement le compte rendu du débat. Pour sa part, le président de la Commission nationale en dressera le bilan. Dans les trois mois suivants, le Conseil régional du Languedoc-Roussillon devra indiquer les suites qu'il donne aux conclusions du débat.

La permanence du débat public « Port-La Nouvelle 2015 »

Un lieu **d'accueil et d'échange pour tous**. **Espace d'information** pour accéder aux documents du débat ou prendre connaissance du calendrier des réunions.

Commission particulière du débat public Port-La Nouvelle 2015 - 3 bis Bd Maréchal Joffre - 11200 Narbonne

Tél. : 04 68 58 84 24 - contact@debatpublic-pln2015.org

La CPDP Port-La Nouvelle 2015 se compose de 5 membres choisis pour leurs compétences complémentaires, leur indépendance et leur expérience professionnelle

Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT, président

Centralien, docteur d'Etat Paris-Dauphine, il est Gouverneur du Conseil mondial de l'eau (World Water Council), en tant que représentant de l'Académie de l'eau. Il est également membre du Directoire du Mouvement Universel de la Responsabilité Scientifique (MURS). Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT a présidé la Commission particulière du débat public du « projet de port méthanier de Dunkerque » (2007/2008) puis celle relative à l'extension « Calais Port 2015 » (2009/2010).

Patricia BROSSIER

De nationalité anglaise, elle a choisi de vivre en France il y a près de 40 ans. Après des études de marketing et d'histoire de l'art à Paris, elle a travaillé pour un journal international (service marketing) et pour une entreprise pharmaceutique (service juridique). Aujourd'hui à Dijon, elle est traductrice dans les domaines de la recherche médicale et de la recherche agronomique. Elle a également traduit plusieurs documents pour la CNDP et fut membre de la CPDP sur le projet Calais Port 2015.

François PERDRIZET

Ingénieur général honoraire des Ponts et chaussées et ancien élève de l'École polytechnique, il a exercé plusieurs métiers au sein du ministère de l'Équipement : ingénieur d'arrondissement autoroutier, responsable d'urbanisme, directeur de l'Équipement. Directeur du port de Marseille de 1993 à 1995, il fut ensuite celui de l'École nationale des travaux publics de l'État et directeur de la recherche du ministère. Membre de la CPDP pour le projet Port-La nouvelle 2015, il a présidé celle relative au projet d'interconnexion ferroviaire au sud de Paris entre Massy et Marne la Vallée.

Etienne BALLAN

Sociologue des représentations sociales de l'environnement et du paysage, spécialiste de la concertation et des démarches participatives. Il est enseignant à l'école nationale supérieure du paysage de Versailles-Marseille. Il est également consultant et conçoit et anime des processus de concertation dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme. Enfin, il participe en tant qu'expert aux travaux de la convention d'Aarhus, aux Nation Unies, concernant la participation du public dans les négociations internationales.



François PERDRIZET

Camille SAÏSSET

Pierre-Frédéric
TENIERE-
BUCHOT

Patricia BROSSIER

Etienne BALLAN

Camille SAÏSSET

Titulaire d'un DESS de journalisme scientifique, d'une maîtrise de physique théorique nucléaire et atomique, elle écrit depuis une dizaine d'années, initialement en presse hebdomadaire régionale en Pays de la Loire, puis vers la « science en train de se faire » sur des problématiques environnementales : agriculture biologique, déchets, eau et assainissement, santé, écomobilité, etc. Elle a publié divers articles et collaboré à trois ouvrages. Journaliste indépendante, elle contribue au site Actu-Environnement.com et est membre du bureau de l'Association des journalistes de l'environnement (AJE).

Le débat public, comment participer

> Je veux participer aux réunions

Tout le monde est invité. Les réunions sont ouvertes et gratuites. Chacun peut développer librement et sans protocole son argumentation ou poser ses questions.

> Je veux intervenir

Plusieurs moyens d'expression pour faire connaître son avis ou obtenir des informations. Les contributions conformes aux règles d'éthique du débat sont publiées sur le site Internet.

> Pour mieux faire connaître son point de vue : les Cahiers d'acteurs ! Afin de favoriser l'échange d'arguments, la Commission publie et diffuse les contributions de ceux qui souhaitent développer leurs analyses et exprimer leurs positions.

Elles prennent la forme de dépliants appelés « Cahiers d'acteurs » et ont pour objectif de permettre l'expression de tous les interlocuteurs concernés par le projet.

Ils peuvent ainsi librement exprimer leurs avis, remarques et propositions. La Commission valide la publication en veillant à ce que l'argumentation soit respectée, que les propos concernent bien le projet de port 2015 à Port-La Nouvelle, sans injure ni diffamation.

Les propos exprimés n'engagent alors que leurs auteurs. La diffusion des Cahiers d'acteurs est la même pour être en conformité avec le principe d'équivalence.

Les Cahiers d'acteurs publiés sont distribués lors des réunions publiques, sont disponibles sur le site Internet et peuvent être envoyés à ceux qui en font la demande.

> Je veux me tenir informé(e) de l'actualité du débat public

Dossier du maître d'ouvrage
Débat Public Décembre 2012 - Avril 2013
sur le projet d'extension
de l'infrastructure portuaire de Port-La Nouvelle



> **Le Dossier du débat**, réalisé par le maître d'ouvrage, est disponible à la permanence du débat public 3 bis Boulevard Maréchal Joffre à Narbonne.

> **La lettre du débat** : envoyée par courrier, sur demande, ou disponible sur le site Internet,

> **Le compte rendu des réunions** : après chaque réunion, la CPDP diffuse sur son site un verbatim (intégralité des échanges)

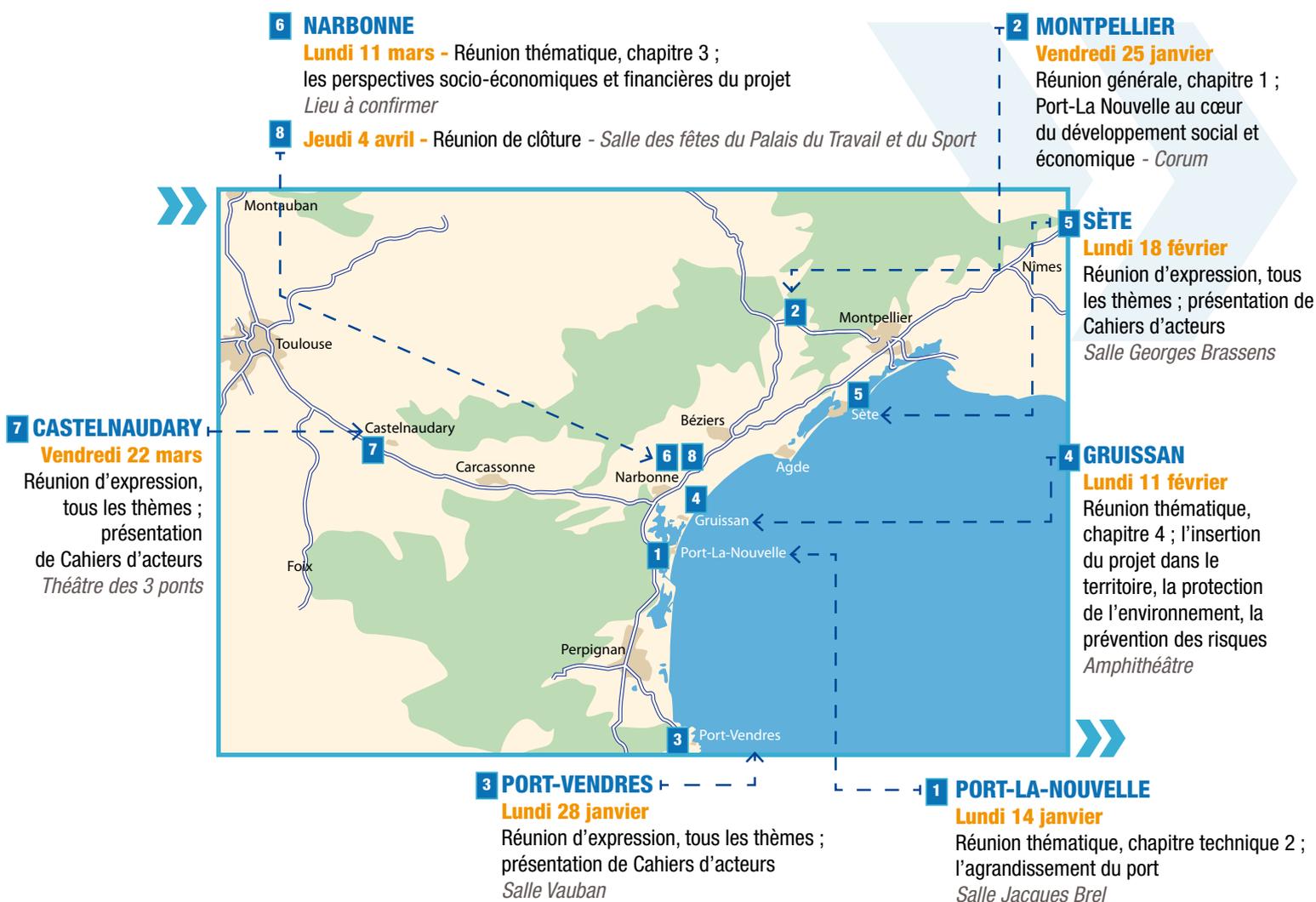
> **Les Cahiers d'acteurs** : ce sont les points de vue argumentés portés au débat par des personnes ou groupes de personnes, diffusés par la CPDP.

> **La presse** : la CPDP informe régulièrement la presse écrite et audiovisuelle de l'évolution du débat public.

l'actualité du débat vue par la CPDP, le contenu des réunions et le calendrier correspondant.

Calendrier prévisionnel des réunions*

Toutes les réunions commencent à 19h (sauf Castelnaudary à 20h) et sont ouvertes à tous.



* Ce calendrier est prévisionnel. Des changements peuvent être effectués.
Nous vous conseillons de consulter régulièrement le site Internet dédié au débat.

<http://www.debatpublic-pln2015.org/>